

Bilan des mutations inter académiques : un i

Dès la première année de communication du projet d'affectation dans les académies, le ministère avait réussi le tour de force d'envoyer, à plusieurs reprises, un projet erroné à plus de 300 candidats, provoquant stress, colère et amertume.

Chaque année, le ministère s'obstine à communiquer un projet qui fait l'objet de changement (jusqu'à la fin de la FPMA) pour une partie des candidats. Cette année encore, le ministère a envoyé un projet avec de nombreuses erreurs pour de nombreux candidats.

A l'ouverture de l'ensemble des FPM, l'ensemble des organisations syndicales ont protesté contre la publication des résultats.

Mais pendant le groupe de travail, seuls les commissaires paritaires nationaux du SNEP-FSU se sont concentrés sur la vérification du projet, les propositions de corrections et même d'améliorations puisque 7 calibrages supplémentaires ont été obtenus lors de la FPMA du 28 février. Seul le SNEP-FSU a fait une déclaration préalable relative au mouvement en EPS. Entre le projet initial et le résultat final, 27 barres ont été changées concernant 19 académies.

Ce ne sont pas moins de 150 corrections qui ont été faites pendant cette période, qui se sont ajoutées aux centaines déjà réalisées dans les groupes de travail académiques chargés de la vérification des barèmes (70 chez nous par exemple).

Cette année, l'évolution des barres a été surprenante : un certain nombre a connu une inflation (prévisible avec la baisse du recrutement) empêchant même des collègues en rapprochement de conjoint de muter (y compris avec 3 années de séparation), sans parler des collègues en poste depuis plus de 35 ans dans le même établissement qui, sans situation particulière, devront attendre leur retraite pour rejoindre une autre académie. Les palmes des inflations sont pour Bordeaux, Nice et la Martinique.



Des académies sont restées étonnamment stables comme Rennes, et, d'autres encore, s'écroulent de façon surprenante comme Nantes.

Même si le SNEP-FSU continue de revendiquer un meilleur équilibre entre les différentes situations (rapprochement de conjoint, établissement difficile, handicap, remplacement, ancienneté de demande et de poste), ainsi qu'une plus grande permanence des règles, le ministère semble prêt, pour la première fois depuis des années, à faire évoluer l'équilibre du barème (sans vouloir revenir à un mouvement en un seul temps).

Nous continuons à affirmer que c'est bien le nombre de postes offerts au concours, ensuite répartis sur toute la France, qui offre autant de possibilités de mutations supplémentaires. Ces besoins de recrutement restent insuffisamment couverts dans toutes les académies, et de nombreux besoins de remplacement ou d'enseignement sont couverts par des non titulaires ou des HSA/HSE.

! mouvement compliqué et surprenant !...

QUELQUES CHIFFRES

529 (550 en 2017) demandeurs, dont 76 (78) stagiaires.

Parmi les stagiaires, 10 ne reviendront pas chez nous à la rentrée, la plupart partant dans une autre académie parisienne, les autres à Rouen, Reims et même Nantes ou encore en Guyane pour l'un d'entre eux.

164 des demandeurs, hors stagiaires (120 bénéficient d'un rapprochement de conjoint soit 73% - 39 l'an dernier - et 8 en mutation simultanée), ont obtenu leur billet de sortie de notre belle académie, dont 104 qui étaient en postes fixes, 47 en ZR, 7 en dispo, 1 dans le supérieur et 1 en service académique.

Le podium des académies obtenues cette année : l'Ouest a repris la tête avec Nantes qui accueille 22 de nos collègues, Lyon 14 (déjà deuxième l'an passé) et Grenoble 13.

Suivent dans l'ordre alphabétique Aix 8, Amiens 1, Bordeaux 11, Caen 10, Clermont 6, Créteil 5, Dijon 5, Guadeloupe 1, Guyane 2, Réunion 3, Lille 2, Limoges 3, Mayotte 3, Montpellier 10, Nancy 2, Nice

8, Orléans 11, Paris 3, Poitiers 2, Rennes 9, Rouen 3, Strasbourg 1, Toulouse 9.

Nous leur souhaitons à toutes et tous une bonne installation dans leur nouvelle académie.

Pour les nouveaux venus, ils sont 264 (280 l'an passé), dont 19 titulaires, à la recherche d'une affectation dans notre académie.

Les vents ont soufflé de l'Ouest avec 28 arrivants de Nantes, deuxième délégation derrière les 66 Versaillais et devant les 22 Rennais.

Suivent Aix avec 6 collègues, Amiens 1, Bordeaux 9, Caen 3, Clermont 8, Créteil 10, Dijon 12, Grenoble 8, Guadeloupe 2, Guyane 2, Limoge 11, Lyon 11, Martinique 1, Mayotte 1, Montpellier 10, Nouvelle Calédonie 2, Nice 5, Orléans 15, Paris 4, Poitiers 7, Polynésie 2, Strasbourg 2, Toulouse 17, et 2 de l'étranger.

Le SNEP-FSU, soucieux de défendre les mutations comme étant un droit pour toutes et tous, revendique un système à une seule phase afin de diminuer les cas d'insatisfaction à l'issue des 2 phases et surtout les mutations à l'aveugle.

Bruno

CALENDRIER DU MOUVEMENT INTRA

⇒ **Du 16 au 28 mars :**

Saisie des vœux sur i-prof pour le mouvement général, le mouvement spécifique et la phase d'ajustement des TZR

⇒ **Du 29 mars au 4 avril :**

Renvoi des accusés de réception (confirmation ou modification papier de votre saisie)

⇒ **Du 13 avril au 10 mai :**

Affichage des barèmes sur SIAM

⇒ **Entre le 11 et le 17 mai :**

GT barèmes

⇒ **Contestation écrite :**

Avant le 10 mai minuit, à la DPE 4 si possible par Fax au 01 30 83 46 89 et ce.dpe4@ac-versailles.fr et par voie hiérarchique. Faxer un double au Snep-Fsu 01 30 51 28 66 ou par courrier à Snep-Fsu Versailles 24 rue Jean Jaurès 78190 Trappes.

⇒ **Entre le 8 et le 14 juin :**

Résultat des affectations

⇒ **Fin juin :**

Délégation fonctionnelle, affectation provisoire sur un poste spécifique resté vacant

⇒ **26 juin :**

Révision d'affectation

⇒ **Du 3 au 6 juillet :**

Affectations provisoires (TZR), 9 juillet : affichage sur i-prof

⇒ **Fin août :**

Affectations provisoires (TZR)

CLASSE EXCEPTIONNELLE AGREGES

263 collègues dont 21 en EPS ont vu leur demande validée pour le vivier 1 et 9 EPS ont été proposés par le Recteur pour la CAPN. La FSU a réussie à "rattraper" 6 collègues qui, avant la CAPA, n'étaient pas proposés, au détriment de l'intérêt du plus grand nombre.

468 collègues dont 30 EPS ont été étudiés au vivier 2, 35 collègues dont 1 EPS ont été proposés. La FSU a réussie à "rattraper" 2 collègues et à replacer 6 collègues dans une position plus équitable.